

*Séance du 29 juin 2023*

*Date de la  
convocation*

26 juin 2023

*L'an deux mil vingt trois  
et le neuf juin  
à 18 heures 00, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement  
convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de  
ses séances, sous la présidence de M. Didier VORDY.*

		Conseiller	Statut	Procuration à
<i>Conseillers Municipaux :</i>	10	CABROL Christophe	Présent	
<i>En exercice :</i>	10	CALVET Olivier	Absent	
<i>Présents :</i>	6	COINDRE Catherine	Présente	
		GARDIENNET Julien	Présent	
		MARCOUIRE Brice	Absent	
		MIRALLES René	Présent	
		PEYRAS Frédéric	Excusé	CABROL Christophe
		SCHULZ Barbara	Présente	
		SUWALA Fabienne	Excusée	COINDRE Catherine
<i>Secrétaire(s) de séance :</i>		CABROL Christophe		

### Ordre du jour

Approbation du pv du 9 juin

Le pv est approuvé à l'unanimité

### Points de décision

1/ réparation soutènement mur et chemin des Aliberts

Monsieur le Maire expose la situation, le mur de soutènement entre la propriété des Aliberts et le chemin communal montre d'importants signes d'affaissement. Une réparation s'impose. La stabilité du mur, outre les problèmes de sécurité, hypothèque la pompe de relevage des eaux usées.

Trois scenarii se présentent :

- Ne rien faire (avec les risques d'effondrement et de responsabilité que cela implique
- Réparer le mur à charge de la commune
- négocier une cession du chemin communal aux propriétaires des Aliberts, à charge pour eux d'effectuer les réparations

Après un débat animé, Monsieur le Maire décide de reporter le point au prochain conseil, après que la commission urbanisme se soit à nouveau réunie pour clarifier les points d'interrogation. De même, des devis complémentaires vont être demandés vu l'enjeu financier.

## Points d'information

2/ litige assainissement Mayranne : information

La séance de médiation aura lieu le 11 juillet 2023 en présence des parties.

3/ passerelle de Coupiac : information

Le cahier de charge a été envoyé à plusieurs prestataires. Une réponse est attendue pour le 31 août.

4/ garde-champêtre : information

Le dossier progresse. Deux formules opérationnelles sont évoquées, soit la création d'un sivu qui engage l'employé, soit une intégration dans l'OGS (Payshlv), embryon de brigade verte. Pour cette dernière solution, les 7 communes de l'OGS doivent adhérer.

Les missions précises du garde-champêtre doivent encore être définie.

5/ situation du personnel : huis clos

